



# COMMISSION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

**Mardi 21 novembre 2017**

• **Nombre de présents :**

**10**

***Ordre du jour :***

- ① **Présentation de l'instance et des travaux réalisés**
- ② ***Intervention des agents de prévention pour présenter le document unique et définition de la méthodologie de travail***
- ③ **Questions diverses**

## Administration

Secrétaire séance	NOM/Prénom	FONCTION	Présent	Excusé	Absent
X	VENIANT Jean-Régis	PROVISEUR	X		
	MINIER Ronan	PROVISEUR ADJOINT		X	
	MOCHON Laurence	PROVISEUR ADJOINT		X	
	CHAPUT Maryvonne	AGENT COMPTABLE	X		
	BARBET Danièle	CPE		X	
	RENAUD Coralie	INFIRMIERE	X		

## Personnels invités

	SERRESSEQUE Sophie			X	
--	--------------------	--	--	---	--

## Personnels d'enseignement, de direction, d'Éducation, de surveillance, d'assistance éducative ou pédagogique et de documentation

	Mme BOIN Isabelle	SNES FSU		X	
	DESCHAMPS Laurent	SNES FSU	X		

## Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service

	DAGORRET Francis	Agents de Prévention	X		
	FABRE Joel		X		
	LECUNA Eric		X		
	POZO Pierre	Liste sans étiquette	X		

## Parents d'Élèves

	LACOUR Jean-Luc	FCPE	X		
	GROSSIER Iban	BIGA BAI		X	

## Élèves

	BOUTES Théo		X		
--	-------------	--	---	--	--

## ① Présentation de l'instance et des travaux réalisés

M.VENIANT présente aux nouveaux membres de la CHS cette instance. Elle se réunit en séance ordinaire, à l'initiative du chef d'établissement au moins une fois par trimestre

C'est un organe consultatif qui donne son avis ou émet des propositions.

Les missions de la commission sont de promouvoir la formation à la sécurité (en ce qui concerne tant les personnels que les élèves) et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

L'instance détermine la méthode utilisée pour fonctionner (plénière ou des travaux de groupe). Le travail ne se fait pas qu'en réunion, il y a une visite sur le terrain. Le but est de repérer les désordres, les détériorations ou défauts de fonctionnement au niveau des bâtiments, installations ou matériels et les besoins corrélatifs de mise en sécurité. Un compte rendu écrit est établi et présenté en conseil d'administration.

D'une manière plus générale, la commission émet tout avis et formule toutes propositions utiles en vue de développer, dans l'établissement, la formation à la sécurité et d'y renforcer l'hygiène et la sécurité.

Il existe dans un établissement scolaire un registre de sécurité.

Le registre signalement d'un danger grave et imminent : une obligation. Il sera mis en place dans le futur proche.

Pour aider le chef d'établissement dans cette mission, le conseil régional a mis en place des assistants de prévention. Pour le lycée Cassin ils sont au nombre de 3.

- M. Joël FABRE site de Biarritz
- M. Éric LECUNA pour le service de la cuisine
- M. Francis DAGORRET pour le service général. Il est aussi responsable du service technique

Les champs de compétences des assistants de prévention sont les suivants :

Assister et conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène, de sécurité et du travail.

Les missions s'articulent autour de :

- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents
- L'approfondissement, dans les services de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre
- L'observation des prescriptions législatives et réglementaires et la bonne tenue des gestes de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Ils sont associés aux travaux de la CHS.

Ces personnes doivent proposer des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels

Les travaux engagés depuis l'année dernière ont permis de créer une fiche de signalement. Elle a été présentée officiellement lors de cette séance. Une communication à destination de tous les personnels va être faite pour poursuivre la sensibilisation des membres de la communauté éducative.

Cette fiche de signalement permet de lister les dysfonctionnements ou les dangers à signaler (voir annexe).

Des fiches vierges sont à disposition dans plusieurs lieux du lycée : à l'accueil, salle des professeurs, vie scolaire, service restauration (cafétéria), accueil du BTS.

Elles seront collectées et analysées. Le classement des fiches permettra de construire et de faire vivre le registre de sécurité.

Une version numérique sera aussi téléchargeable sur le site du lycée. Une rubrique va être créée dans le site existant.

Dans les éléments de communication, nous recevons régulièrement des Flashs sécurité. Ils sont mis sur les panneaux d'affichage.

Il est défini qu'en début de chaque CHS, une information sera donnée aux membres sur la collecte des fiches et les problèmes rencontrés avec le traitement réalisé ou à envisager.

## ② **Présentation du document unique et définition de la méthodologie de travail :**

Pour présenter le document unique, les assistants de prévention ont réalisé un power point reprenant tous les aspects réglementaires et techniques (voir annexe).

L'application à compléter est arrêtée par le conseil régional et s'appelle NEERIA.

La méthodologie proposée : mobilisation sur la base du volontariat des membres de la CHS pour constituer un groupe de 3 ou 4 personnes ayant en responsabilité une unité de travail : proposition validée. Le pilote du groupe sera automatiquement un assistant de prévention. Pour aider tout le monde à appréhender les attentes, une petite séance (d'une demi-heure) est prévue courant du mois de décembre pour tester en situation réelle les documents à compléter.

L'espace retenu pour cette formation même si ce n'est pas le plus facile est la restauration.

Il est prévu ensuite qu'à chaque séance de CHS, il y ait une présentation du travail réalisé sur le document unique.

Le Proviseur,



Jean-Régis VENIANT